



ADMISSION EN MÉDECINE



**CÉGEP DE
LANAUDIÈRE**

Service de l'organisation et
du cheminement scolaires

TABLE DES MATIÈRES

1. La formation médicale au Québec
 - 1.1. Programme de doctorat de 1^{er} cycle en médecine
 - 1.2. programme de résidence
 - 1.2.1. Résidence en médecine familiale
 - 1.2.2. Résidences en médecine spécialisée
2. Les universités offrant la formation en médecine au Québec
 - 2.1. Durée des études de 1^{er} cycle
 - 2.2. Choix de campus
 - 2.3. Octroi des places dans les différents campus
3. Les questions les plus souvent posées à propos de l'admission en médecine
4. Les étapes processus de sélection
 - 4.1. Première étape : présélection basée sur la qualité du dossier académique et les résultats obtenus à l'examen CASPer
 - 4.2. Deuxième étape : les mini-entrevues multiples (MEM)
 - 4.3. Tableau récapitulatif des différents critères de sélection
5. L'examen CASPer
 - 5.1. L'examen CASPer, qu'est-ce que c'est
 - 5.2. Dates, frais et inscription
 - 5.2.1. Dates de passation de l'examen CASPer pour l'admission de l'automne 2026
 - 5.2.1. Frais
 - 5.2.3. Préparation à l'examen CASPer
 - 5.3. Préparation à l'examen CASPer
 - 5.3.1. Se familiariser avec le format de l'examen CASPer
 - 5.3.2. S'assurer d'avoir les bons outils informatiques
 - 5.3.3. Effectuer des exercices sur la connaissance de soi
 - 5.3.4. Être reposé(e) et calme la journée de l'examen
 - 5.3.5. Autres outils de préparation
6. Les mini-entrevues multiples (MEM)
 - 6.1. Les MEM, qu'est-ce que c'est
 - 6.2. Types de stations
 - 6.2.1. Exemples de stations de type discussion
 - 6.2.2. Exemples de stations avec acteur
 - 6.2.3. Exemples de stations avec candidat(e)
 - 6.2.4. Exemple de stations de type tâche
 - 6.3. Dates, processus de convocation et frais
 - 6.4. Préparation aux MEM
 - 6.5. Informations supplémentaires concernant les MEM

1.LA FORMATION MÉDICALE AU QUÉBEC

Au Québec, la formation médicale comporte deux principales étapes :

Étape 1 : Doctorat de 1^{er} cycle en médecine

Étape 2 : Programme de formation postdoctoral appelé « résidence »

1.1.Programme de doctorat de 1^{er} cycle en médecine

Le programme de doctorat de premier cycle en médecine est d'une durée de quatre ans. Il comprend deux parties :

- Le préexternat, aussi appelé le préclinique (les deux premières années)
- L'externat (les deux dernières années)

Note importante concernant l'Université de Montréal et l'Université McGill :

Dans le cas de l'Université de Montréal et de l'Université McGill, les étudiant(e)s doivent d'abord compléter une année préparatoire ce qui porte le nombre d'années d'études de premier cycle à 5 ans. **Pour ces deux universités, les finissant(e)s des cégeps doivent donc postuler pour le programme d'année préparatoire en médecine et non pas pour le programme de doctorat de 1^{er} cycle.**

Note concernant la durée du préexternat à l'Université Laval :

Au campus de Québec, le préexternat peut être complété en 2 ans, 2 ½ ans ou 3 ans mais aux campus de Lévis et de Rimouski, la durée de celui-ci est obligatoirement de 3 ans ce qui porte la durée totale du programme de doctorat de 1^{er} cycle à 5 ans. La durée totale des études de 1^{er} cycle est alors la même qu'à l'Université de Montréal et à l'Université McGill.

1.2.Programme de résidence

Une fois le doctorat de premier cycle en médecine complété, la personne étudiante doit choisir un programme de formation postdoctoral appelé « résidence ». Deux principales options s'offrent alors à elle :

- la médecine familiale (médecine généraliste) = 2 ans
- une spécialisation de la médecine = 5 ans (sauf exceptions, voir section 1.2.2)

1.2.1.Résidence en médecine familiale

La résidence, en médecine familiale, aussi appelée médecine généraliste, est d'une durée de 2 ans.

Une fois cette formation complétée, l'étudiant(e) peut faire le choix d'approfondir ses connaissances dans un domaine plus spécifique de la médecine en complétant un programme de « certificat de compétence additionnelle » d'une durée de 3, 6 ou 12 mois.

Domaines de spécialisation des certificats de compétence additionnelle :

- médecine d'urgence
- périnatalité
- soins aux personnes âgées
- soins palliatifs
- toxicomanie
- médecine sportive
- médecine hospitalière
- clinicien érudit (profils recherche, enseignement ou gestion)

Note importante concernant les programmes de certificats de compétence additionnelle :

Les certificats de compétence additionnelle ne constituent pas un équivalent aux résidences en médecine spécialisée (voir point suivant) et ne permettent pas, par conséquent, de devenir médecin spécialiste.

1.2.2. Résidences en médecine spécialisée

Les résidences, en médecine spécialisée, sont d'une durée de 5 ans, mises à part quelques exceptions (voir ci-dessous).

Exceptions – Durée des résidences en médecine spécialisée :

- chirurgie cardiaque = 6 ans
- neurochirurgie = 6 ans
- certaines sous-spécialisations de la médecine interne = 6 ans (voir ci-dessous)
- pédiatrie = 4 ans (pour la pédiatrie générale)

Précision concernant la spécialisation en médecine interne :

La médecine interne comprend en fait plusieurs sous-spécialisations. Les étudiant(e)s doivent d'abord compléter un tronc commun de trois ans et ensuite choisir entre la médecine interne générale ou la médecine interne spécialisée. L'étudiant(e) qui décide d'opter pour la médecine interne spécialisée doit choisir une des sous-spécialisations suivantes :

- biochimie médicale
- cardiologie
- endocrinologie
- gastro-entérologie
- gériatrie
- hématologie
- immunologie et allergologie
- microbiologie et infectiologie
- néphrologie
- oncologie
- pneumologie
- rhumatologie

La durée des spécialisations de la médecine interne est de 5 ans à l'exception des spécialisations « cardiologie » et « microbiologie et infectiologie » qui sont d'une durée de 6 ans. Par ailleurs, l'étudiant(e) ayant complété la spécialisation en hématologie peut faire le choix d'ajouter une année de formation en oncologie dans le but de devenir hématologue-oncologue. Dans un tel cas de figure, la durée totale de la résidence est également de 6 ans.

Les autres spécialisations de la médecine sont divisées en trois regroupements :

- médecine diagnostique
- chirurgie
- autres spécialisations

Spécialisations en médecine diagnostique :

- anatomo-pathologie
- médecine nucléaire
- radiologie

Spécialisations en chirurgie :

- chirurgie cardiaque
- chirurgie générale
- chirurgie orthopédique
- chirurgie plastique
- chirurgie vasculaire
- neurochirurgie
- obstétrique-gynécologie
- otorhinolaryngologie
- ophtalmologie
- urologie

Autres spécialisations :

- anesthésiologie
- dermatologie
- génétique
- médecine préventive et santé publique
- neurologie
- neurologie pédiatrique
- pédiatrie
- physiatrie
- psychiatrie
- radio-oncologie
- urgentologie

2.LES UNIVERSITÉS OFFRANT LA FORMATION EN MÉDECINE AU QUÉBEC

Quatre universités offrent la formation en médecine au Québec :

- Université de Montréal
- Université de McGill
- Université Laval
- Université de Sherbrooke

2.1.Durée des études de 1^{er} cycle

Université de Montréal :

Année préparatoire (1 an) + doctorat de 1^{er} cycle en médecine (4 ans) = 5 ans

Université McGill :

Année préparatoire (1 an) + doctorat de 1^{er} cycle en médecine (4 ans) = 5 ans

Université Laval :

Campus de Québec = doctorat de 1^{er} cycle en médecine de 4 ans, 4 ½ ans ou 5 ans

Campus de Lévis et de Rimouski = doctorat de 1^{er} cycle en médecine de 5 ans

Université de Sherbrooke :

Doctorat de 1^{er} cycle en médecine = 4 ans

2.2.Choix de campus

Toutes les universités offrant le programme de doctorat de 1^{er} cycle en médecine proposent maintenant différents choix de lieu de formation.

Université de Montréal = 2 choix de campus :

- campus principal de Montréal
- campus en Mauricie (Trois-Rivières)

Université McGill = 2 choix de campus :

- campus principal de Montréal
- campus en Outaouais (Gatineau)

Université Laval = 3 choix de campus :

- campus principal de Québec
- campus de Lévis
- campus de Rimouski

Université de Sherbrooke = 3 choix de campus :

- campus principal de Sherbrooke
- campus de Saguenay
- campus en Montérégie (Longueuil)

2.3.Octroi des places dans les différents campus

Université de Montréal :

Les étudiant(e)s convoqué(e)s aux mini-entrevues multiples (MEM) doivent remplir un formulaire comportant deux questions. À la première question, on demande à la personne étudiante dans quel campus elle souhaite faire ses études en médecine. Elle doit choisir un seul des deux campus (Montréal ou Mauricie). À la deuxième question, on lui demande si elle serait intéressée de suivre sa formation dans l'autre campus que celui choisi à la première question advenant le cas où une place serait disponible. L'étudiant(e) doit répondre « Oui » ou « Non ».

Si la personne étudiante n'est pas admise dans son premier choix de campus mais qu'elle a déclaré qu'elle était aussi intéressée par l'autre campus, elle peut recevoir une offre d'admission pour cet autre campus et dans un tel cas, elle doit accepter cette offre à défaut de quoi elle est refusée.

Si la personne étudiante n'est pas admise dans son premier choix de campus et qu'elle a plutôt déclaré, à la deuxième question, qu'elle n'était pas intéressée par l'autre campus, elle peut être mise sur la liste d'attente pour son premier choix de campus ou simplement être refusée.

Université McGill :

Les personnes étudiantes convoquées aux mini-entrevues multiples (MEM) doivent remplir un formulaire sur lequel on leur demande dans quel(s) campus elles seraient intéressé(e)s de suivre leur formation advenant le cas où elles recevraient une offre d'admission. L'étudiant(e) doit choisir une des quatre réponses suivantes :

- Au campus de Montréal seulement
- Au campus de l'Outaouais seulement
- À l'un ou l'autre des deux campus, avec une préférence pour Montréal
- À l'un ou l'autre des deux campus, avec une préférence pour l'Outaouais

Contrairement aux autres universités, l'étudiant(e) qui a coché l'une des deux dernières réponses et qui reçoit une offre d'admission pour son deuxième choix de campus peut refuser cette offre et ainsi être placé(e) sur la liste d'attente pour son premier choix de campus. Il ou elle peut également accepter l'offre d'admission pour son deuxième choix de campus et tout de même demeurer sur la liste d'attente pour son premier choix de campus.

Pour de plus amples renseignements, il est possible de consulter le site Internet suivant :

<https://www.mcgill.ca/medadmissions/fr/postuler/processus-selection/selection-de-campus>

Université Laval :

Les étudiant(e)s convoqué(e)s aux mini-entrevues multiples (MEM) doivent remplir un formulaire sur lequel ils doivent classer les trois choix de campus en ordre de préférence. Il n'est donc pas possible d'exclure un choix de campus. L'étudiant(e) n'a pas le choix de mettre les trois campus dans son classement. Contrairement aux autres universités, si l'étudiant(e) ne remplit pas le formulaire, sa candidature n'est pas rejetée mais c'est l'Université Laval qui décide alors de l'ordre de priorité des choix de campus. Un certain nombre de places, aux campus de Lévis et de Rimouski, sont réservées aux étudiant(e)s ayant mis ces campus comme premier choix sur leur formulaire. Considérant le fait que ces campus sont parfois moins populaires, les étudiant(e)s qui les ont sélectionné comme premiers choix de campus peuvent potentiellement augmenter leurs chances d'être admis(es) dans le programme mais peuvent aussi, en contrepartie, réduire leurs chances d'être admis(es) au campus de Québec.

Si la personne étudiante reçoit une offre d'admission pour un des trois campus, elle doit accepter cette offre à défaut de quoi elle est refusée.

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, il est possible de consulter le site Internet suivant :

<https://www.ulaval.ca/etudes/programmes/doctorat-en-medecine> (bas de la page)

Université de Sherbrooke :

Seul(e)s les étudiant(e)s retenu(e)s suite à la passation des mini-entrevues multiples (MEM) doivent effectuer un choix de campus. La répartition des étudiant(e)s dans les différents sites de formation se fait en deux étapes. Lors de la première étape, l'étudiant(e) doit remplir un formulaire sur lequel on lui demande de choisir un seul des trois campus. La personne étudiante qui reçoit une offre d'admission lors de cette première étape est donc admise dans son premier choix de campus et doit accepter cette offre à défaut de quoi elle est refusée.

La personne étudiante qui n'a pas reçu d'offre d'admission lors de la première étape est mise sur la liste d'attente et doit remplir un second formulaire sur lequel elle doit classer les trois choix de campus en ordre de préférence. Contrairement à l'Université Laval, la personne étudiante n'a pas l'obligation de mettre les trois campus dans son classement mais si l'un des campus ne fait pas partie de ses choix, elle ne pourra pas être admise dans celui-ci. Cela lui enlève donc des chances d'être admise dans le programme et peut faire en sorte qu'un(e) autre étudiant(e) ayant moins bien performé lors des différentes étapes du processus de sélection soit admis(e) avant elle.

Si la personne étudiante reçoit une offre d'admission pour un des campus apparaissant dans son classement, elle doit accepter cette offre à défaut de quoi elle est refusée.

Pour de plus amples renseignements, il est possible de consulter le site internet suivant :

<https://www.usherbrooke.ca/etudes-medecine/programmes-detudes/doctorat-en-medecine/admission/contingent-quebecois-categorie-collegiale#acc-10804-4064>

3.LES QUESTIONS LES PLUS SOUVENT POSÉES À PROPOS DE L'ADMISSION EN MÉDECINE

QUESTION 1 :

Dois-je compléter mon programme d'études au cégep en 2 ans/4 sessions pour demeurer admissible?

Réponse : Non. Contrairement à la croyance populaire, la personne étudiante demeure admissible même si la durée de ses études collégiales s'est prolongé au-delà de deux ans, à la condition, toutefois, de remplir certains critères dans le cas de l'Université de Montréal et de l'Université McGill (voir précisions ci-dessous). Ceci peut par ailleurs avoir un léger impact sur les chances d'être admis(e) à l'Université McGill (voir question suivante).

Précision concernant l'Université de Montréal :

-Les études collégiales doivent avoir été complétées à temps plein dans un délai maximal de trois ans.

Précisions concernant l'Université McGill :

-Les études collégiales doivent avoir été complétées dans un délai maximal de trois ans.

-Le dernier programme dans lequel la personne étudiante a été inscrite au cégep doit être celui qui la rend admissible* pour le programme d'année préparatoire en médecine, à moins que la personne étudiante complète le programme la rendant admissible à une session d'automne, auquel cas elle pourrait compléter une session dans un autre programme à la session d'hiver suivante, soit la session d'hiver précédant le début de ses études à l'université.

*Programmes « Sciences de la nature », « Sciences , lettres et arts » et « Baccalauréat international-science de la nature »

-Il n'est pas possible de compléter un ou plusieurs cours préalable(s) en mathématique ou en science durant l'été.

QUESTION 2 :

Mes chances d'être admis(e) seront-elles réduites si je complète mon programme d'études au cégep en plus de deux ans?

Réponse : Cela peut parfois avoir un léger impact pour l'admission à l'Université McGill seulement (voir explication ci-dessous).

À l'Université McGill, les candidat(e)s doivent soumettre un CV. Ce critère de sélection compte pour 10% dans l'évaluation de la candidature lors de la première étape du processus de sélection.

L'étudiant(e) qui a complété son programme d'études au cégep en plus de deux ans peut parfois être pénalisé(e) pour l'évaluation de son CV et obtenir un moins bon score pour ce critère de sélection. Ceci dit, ce n'est habituellement pas ce critère qui fait la plus grande différence dans le processus de sélection puisqu'il ne compte que pour 10% dans l'évaluation de la candidature de l'étudiant(e).

Pour ce qui est des autres universités, si l'étudiant(e) remplit les critères d'admissibilité de base, ses chances d'être admis(e) ne sont pas réduites.

QUESTION 3 :

Si je ne suis pas admis(e) en médecine après le cégep, pourrais-je à nouveau poser ma candidature pour l'admission de l'année suivante?

Réponse : Oui, à l'exception de l'Université McGill, mais à la condition, toutefois, de remplir certains critères. Pour que cela puisse fonctionner, l'étudiant(e) doit demeurer un(e) candidat(e) de la catégorie collégiale. Or, les règles pour demeurer dans cette catégorie varient d'une université à l'autre (voir précisions pour chaque université ci-dessous).

Université de Montréal :

Au moment du dépôt de sa demande d'admission, l'étudiant(e) ne doit pas être inscrit(e) à un ou plusieurs cours de niveau universitaire permettant d'obtenir un ou plusieurs crédits ou encore, avoir complété, antérieurement, un ou plusieurs crédits à l'université. En d'autres termes, la personne candidate ne doit pas être en voie de compléter ou avoir complété un ou plusieurs cours de niveau universitaire au moment de l'étude de sa demande d'admission à défaut de quoi elle doit attendre d'être en voie de compléter un programme de baccalauréat avant de pouvoir poser à nouveau sa candidature (et l'avoir bel bien complété avant le début de ses études en médecine). Cela signifie donc que les personnes étudiantes en provenance du cégep doivent interrompre leurs études pendant un an si elles souhaitent à nouveau poser leur candidature pour l'admission de l'année suivante.

Université McGill :

Advenant un refus, il n'est pas possible de poser à nouveau sa candidature pour l'admission de l'année suivante.

Par contre, si l'étudiant(e) n'a pas postulé pour le programme d'année préparatoire en médecine pour l'admission de l'automne suivant la fin de ses études collégiales, sa candidature peut parfois être considérée pour l'admission de l'année suivante mais à de nombreuses conditions :

-la personne étudiante ne doit pas avoir complété plus de 12 crédits à l'université durant l'année suivant la fin de ses études collégiales.

-la personne étudiante ne doit pas avoir été inscrite à temps plein à l'université durant cette période.

-la personne étudiante ne doit pas non plus avoir été inscrite dans un programme à l'université. Elle peut cependant avoir complété des crédits en tant qu'étudiante libre.

-la personne étudiante doit justifier pour quelle(s) raison(s) elle a interrompu ses études à temps plein et il doit s'agir d'un ou de plusieurs motif(s) exceptionnel(s). À titre d'exemples, des problèmes de santé graves, une implication dans le sport d'élite (sport-études), un projet d'aide humanitaire exceptionnel. La personne étudiante ne peut donc pas simplement interrompre ses études pendant un an.

C'est donc de manière vraiment exceptionnelle qu'un(e) étudiant(e) peut réussir à être admis(e) de cette manière à l'Université McGill.

Université Laval :

C'est possible à la condition que l'étudiant(e) ne soit pas être inscrit(e) à plus de 11 crédits à sa première session d'études à l'université. Il est également possible d'interrompre les études pendant une session ou une année.

Université de Sherbrooke :

C'est possible à la condition que l'étudiant(e) ne soit pas être inscrit(e) à plus de 15 crédits à sa première session d'études à l'université. Il est également possible d'interrompre les études pendant une session ou une année.

Note importante concernant les étudiant(e)s inscrit(e)s à des cours ou ayant complété des cours à l'université :

La personne étudiante inscrite à un ou plusieurs cours à l'université à la session d'automne précédent l'année pour laquelle elle souhaite présenter sa demande d'admission et/ou ayant déjà complété des cours à l'université antérieurement, doit déposer sa demande d'admission avant la date limite prévue pour les candidat(e)s de la catégorie universitaire, c'est-à-dire au plus tard le 1^{er} novembre de l'année précédant l'année d'admission.

Exemple :

-l'étudiant(e) termine ses études collégiales à la session d'hiver 2025

-il ou elle n'est malheureusement pas admis(e) en médecine à la session d'automne 2025

-il ou elle est inscrit(e) à un ou plusieurs cours à l'université à la session d'automne 2025

-il ou elle souhaite poser à nouveau sa candidature pour l'admission de l'automne 2026

→ La date limite pour poser à nouveau sa candidature sera le 1^{er} novembre 2025

4. LES ÉTAPES DU PROCESSUS DE SÉLECTION

Le processus de sélection se fait en deux principales étapes.

4.1. Première étape : présélection basée sur la qualité du dossier académique et les résultats obtenus à l'examen CASPer

Lors de la première étape du processus de sélection, les universités vérifient tout d'abord si les candidat(e)s remplissent le critère de base pour ce qui est de la qualité du dossier académique. Une cote R minimale de 33 est exigée pour que la candidature soit prise en considération à l'exception de l'Université de Sherbrooke qui exige plutôt une cote R minimale de 32.

Les candidat(e)s qui détiennent la cote R minimale requise doivent se soumettre à l'examen CASPer. Il s'agit d'un test de jugement situationnel qui permet aux universités de vérifier si le ou la candidat(e) détient les qualités humaines jugées essentielles pour l'exercice de la médecine ([voir section 5](#)).

Afin de sélectionner les candidat(e)s qui seront convoqué(e)s à la deuxième étape du processus de sélection, les universités calculent une cote qui tient à la fois compte de la cote R de la personne candidate et des résultats qu'elle a obtenus à l'examen CASPer, [à l'exception de l'Université Laval qui tient uniquement compte des résultats obtenus à l'examen CASPer, à la condition, bien sûr, que le ou la candidat\(e\) remplisse l'exigence de base en ce qui a trait à la cote R, soit de détenir une cote R minimale de 33.](#) L'importance accordée à chacun de ces deux facteurs dans le calcul de cette cote varie d'une université à l'autre. [Pour l'Université McGill, les candidat\(e\)s doivent également soumettre un CV.](#)

Voici un résumé des pondérations accordées par les universités pour chacun des facteurs pris en considération dans l'évaluation de la candidature lors de la première étape du processus de sélection.

Université de Montréal :

Cote R = 60%

Examen CASPer = 40%

Université McGill :

Cote R = 70%

Examen CASPer = 20%

CV = 10%

Note concernant le CV exigé par l'Université McGill :

Les candidat(e)s doivent utiliser le modèle de CV fourni par l'Université McGill. Pour obtenir plus de détails concernant le CV exigé par l'Université McGill, il est possible de consulter les sites Internet suivants :

<https://www.mcgill.ca/medadmissions/fr/postuler/exigences/elements/cv-et-liste-de-verificateurs>

https://www.mcgill.ca/medadmissions/files/medadmissions/cv_et_verificateurs_instructions_pour_les_candidats-fr_0.pdf

Un modèle de CV est également disponible sur le site Internet de l'Université McGill à l'adresse suivante :

https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.mcgill.ca%2Fmedadmissions%2Ffiles%2Fmedadmissions%2Fformulaire_cv_admissions_en_medecine_fr.docx&wdOrigin=BROWSELINK

Université Laval :

Examen CASPer = 100%

→ L'étudiant doit toutefois remplir l'exigence de base en ce qui a trait à la qualité du dossier académique, c'est-à-dire détenir une cote R minimale de 33

Université de Sherbrooke :

Cote R = 70%

Examen CASPer = 30%

C'est la cote obtenue suite à ce calcul qui détermine si la personne étudiante participera ou non à la deuxième étape du processus de sélection, c'est-à-dire si elle sera convoquée ou non aux mini-entrevues multiples.

4.2. Deuxième étape : les mini-entrevues multiples (MEM)

Il s'agit de mises en situation dans le cadre desquelles la personne candidate est appelée à interagir avec un(e) comédien(ne) qui joue un rôle ou avec d'autres candidat(e)s ou encore avec un(e) évaluateur(trice). Tout comme l'examen CASPer, l'objectif des mini-entrevues multiples est de vérifier si le ou la candidat(e) détient les qualités humaines considérées importantes pour l'exercice la médecine ([voir section 6](#)).

À ce stade du processus de sélection, ce ne sont que les résultats obtenus aux mini-entrevues multiples qui déterminent si le ou la candidat(e) sera admis(e) ou non dans le programme, à l'exception de l'Université de Sherbrooke qui calcule une nouvelle cote qui tient à la fois compte de la cote R et des résultats obtenus aux mini-entrevues multiples. Pour le calcul de cette cote, l'Université de Sherbrooke accorde une importance de 60% pour les résultats obtenus aux mini-entrevues multiples et de 40% pour la cote R.

4.3. Tableau récapitulatif des différents critères de sélection

Université	Première étape	Deuxième étape
Université de Montréal	<u>Première étape</u> : Cote R = 60% Examen CASPer = 40% Note : Cote R minimale de 33	<u>Deuxième étape</u> : Mini-entrevues multiples (MEM) = 100%
Université McGill	<u>Première étape</u> : Cote R = 70% Examen CASPer = 20% CV = 10% Note : Cote R minimale de 33	<u>Deuxième étape</u> : Mini-entrevues multiples (MEM) = 100%
Université Laval	<u>Première étape</u> : Examen CASPer = 100% Note : Cote R minimale de 33	<u>Deuxième étape</u> : Mini-entrevues multiples (MEM) = 100%
Université de Sherbrooke	<u>Première étape</u> : Cote R = 70% Examen CASPer = 30% Note : Cote R minimale de 32	<u>Deuxième étape</u> : Cote R = 40% Mini-entrevues multiples (MEM) = 60%

4.4. Informations supplémentaires concernant le processus de sélection

Pour obtenir des informations détaillées concernant le processus de sélection dans chacune des universités, il est possible de consulter les sites Internet suivants :

Université de Montréal :

<https://admission.umontreal.ca/programmes/doctorat-de-1er-cycle-en-medecine/>

Université McGill :

<https://www.mcgill.ca/medadmissions/fr/postuler/processus-de-demande-dadmission>

Université Laval :

<https://www.fmed.ulaval.ca/etudes/doctorat-en-medecine#contingentement-et-selection>

Université de Sherbrooke :

<https://www.usherbrooke.ca/etudes-medecine/programmes-detudes/doctorat-en-medecine/admission>

5. L'EXAMEN CASPER

5.1. L'examen CASPer, qu'est-ce que c'est

L'examen CASPer est un test de jugement situationnel en ligne utilisé par les universités dans le processus de sélection des candidat(e)s pour plusieurs programmes contingentés rattachés au domaine des sciences de la santé. Ce test permet d'évaluer les qualités humaines et les aptitudes sociales des candidat(e)s jugées essentielles pour l'exercice de la médecine. Pour être plus précis, l'objectif de l'examen est d'évaluer les 10 compétences suivantes :

- l'esprit de collaboration
- les habiletés de communication
- l'empathie
- le sens de l'équité
- le sens de l'éthique
- la motivation
- les habiletés en résolution de problèmes
- le professionnalisme
- la résilience
- la conscience de soi

Les universités exigent que les candidat(e)s se soumettent à l'examen CASPer afin de faire en sorte que leur présélection ne soit pas exclusivement fondée sur la qualité de leur dossier académique et de donner ainsi la chance aux candidat(e)s de faire valoir aussi leurs qualités humaines.

Durant ce test, les candidat(e)s sont appelé(e)s à prendre connaissance de différentes mises en situations présentant un dilemme moral puis à expliquer, en répondant à des questions ouvertes, de quelle manière ils réagiraient dans chacune de ces situations et surtout, pourquoi ils agiraient ainsi.

L'examen est composé de 11 mises en situation (scénarios) et comporte deux sections :

- les réponses vidéo (vous devez vous enregistrer pour répondre aux questions)
- les réponses tapées (vous devez écrire vos réponses à l'aide d'un clavier d'ordinateur)

Les mises en situation peuvent être des scénarios écrits (le ou la candidat(e) doit lire une question ou une affirmation) ou présentées sous forme de capsules vidéo (le ou la candidat(e) doit écouter une courte capsule vidéo).

La section des réponses vidéo comprend 4 mises en situation. Pour chaque mise en situation, l'étudiant doit répondre à deux questions ouvertes en se filmant. Les questions sont présentées une à la fois. Il dispose d'une minute pour répondre à chaque question.

La section des réponses tapées comprend 7 mises en situation. Pour chaque mise en situation, l'étudiant doit répondre par écrit à deux questions ouvertes. Les deux questions sont présentées en même temps et l'étudiant(e) dispose de 3,5 minutes pour y répondre.

Pour toutes les mises en situation, une période de réflexion de 30 secondes est offerte avant de commencer à répondre aux questions.

Une pause optionnelle de 10 minutes est offerte après la section des réponses vidéo.

Une autre pause optionnelle de 5 minutes est offertes après les 4 premières mises en situation de la section des réponses tapées.

La durée totale de l'examen varie habituellement entre 65 et 85 minutes.

Afin que l'évaluation des candidat(e)s soit la plus juste et équitable possible, chaque mise en situation est évaluée par une personne différente ayant été formée pour évaluer une mise en situation en particulier.

5.2.Dates, frais et inscription au test

5.2.1.Dates de passation de l'examen CASPer pour l'admission de l'automne 2026

Pour vérifier les choix de date de passation de l'examen CASPer, il est possible de consulter la section « Dates et frais » du site Internet dédié à l'examen CASper à l'adresse suivante :

<https://my.acuityinsights.app/dates-times?lang=fr>

Pour connaître les dates, vous devez effectuer la sélection correspond à votre situation dans la section gauche de la page.

Dates de passation du test pour l'admission de l'automne 2026 :

- dimanche, 28 septembre, 16h00
- jeudi, 23 octobre, 18h00
- jeudi, 6 novembre, 20h00
- jeudi, 15 janvier, 13h00
- jeudi, 22 janvier, 20h00
- jeudi, 5 février, 18h00
- jeudi, 19 février, 20h00
- mardi, 3 mars, 20h00 (pour l'Université de Montréal et l'Université Laval seulement)

5.2.2.Frais

Des frais de 50\$ sont exigés pour passer l'examen CASPer.

Des frais supplémentaires de 18\$ sont exigés pour chaque université vers laquelle le ou la candidat(e) souhaite que ses résultats soient acheminés. La personne candidate doit donc prévoir

un montant additionnel de 72\$ si elle souhaite que ses résultats soient acheminés aux 4 universités offrant le programme. Si elle souhaite également poser sa candidature pour d'autres programmes, elle doit déboursier 18\$ supplémentaires par programme et par université pour la transmission de ses résultats.

Les frais ne sont pas remboursables mais la date de l'examen peut être reportée. Des frais sont cependant exigés si l'examen est reporté durant les 30 jours précédant la date de passation.

5.2.3. Inscription à l'examen CASPer

Étape 1 : Création d'un compte :

Pour s'inscrire à l'examen CASPer, la personne candidate doit d'abord créer un compte Acuity Insights (il s'agit du nom de l'entreprise qui administre l'examen CASPer) par le biais du site Internet dédié à l'examen CASPer à l'adresse suivante :

<https://my.acuityinsights.app/signup>

La personne candidate doit d'abord entrer son prénom, son nom et donner une adresse courriel valide. Un lien est ensuite acheminé à l'adresse courriel fournie afin de vérifier la validité de celle-ci. La personne candidate doit cliquer sur ce lien afin de passer à l'étape suivante.

À l'étape suivante, la personne candidate doit indiquer son numéro de téléphone, sa date de naissance et son pays de résidence.

La dernière étape du processus consiste à valider l'identité de la personne à l'aide d'une pièce d'identité officielle avec photographie. Le permis de conduire et le passeport sont acceptés. La personne candidate doit transmettre une photographie de la pièce d'identité (recto-verso dans le cas du permis de conduire) et ensuite prendre une photographie de son visage à l'aide de son téléphone cellulaire ou de la caméra de son ordinateur afin que le système puisse valider que la pièce d'identité correspond bien à la personne souhaitant créer un compte.

Étape 2 : Réservation de la date de passation de l'examen CASPer :

Afin de s'assurer d'avoir une place pour la date de passation choisie, l'entreprise Acuity Insights recommande fortement aux candidat(e)s de réserver leur place **au moins 3 jours avant la date de passation de l'examen.**

La réservation de l'examen se fait en huit étapes :

Étape 1 = Sélection du pays où sont situées les universités pour lesquelles la personne souhaite poser sa candidature ainsi que de la langue dans laquelle elle souhaite passer l'examen

Étape 2 = Sélection de la période d'admission pour laquelle la personne souhaite passer l'examen **(2025-2026 pour l'admission de l'automne 2026)**

Étape 3 = Sélection du ou des programmes pour lequel ou lesquels la personne souhaite poser sa candidature

Étape 4 = Sélection des universités vers lesquelles la personne candidate souhaite que ses résultats à l'examen CASPer soient acheminés

Étape 5 = Sélection de la date d'examen

Étape 6 = Confirmation de la réservation

Étape 7 = Informations de paiement

Étape 8 = Confirmation du paiement

Notes importantes :

→ Vous devez effectuer votre réservation pour l'examen « Sciences de la santé niveau 2 » si vous souhaitez faire le test en français et l'examen « Casper 2 » si vous souhaitez faire le test en anglais

→ Il n'est pas possible de passer l'examen à plus d'une reprise pour un même trimestre d'admission (une seule fois par année d'admission)

→ Assurez-vous de choisir le bon fuseau horaire

Note concernant l'Université McGill :

L'Université McGill accepte que la langue de passation de l'examen CASPer soit le français. Cela n'a aucune influence sur les chances de l'étudiant(e) d'être admis(e) à cette université.

Note concernant l'Université Laval et l'Université de Sherbrooke :

À la 4^e étape, pour l'Université Laval, la personne candidate doit indiquer un numéro d'identification. Pour l'Université de Sherbrooke, elle doit indiquer un numéro de matricule. Pour obtenir ces numéros, la personne candidate doit d'abord présenter sa demande d'admission à ces universités. Si elle remplit l'exigence minimale en ce qui a trait à la cote R (33 pour l'Université Laval et 32 pour l'Université de Sherbrooke), ces numéros lui seront transmis par courriel, par le biais des accusés de réception de ses demandes. Pour ces deux universités, la personne candidate doit donc présenter sa demande d'admission avant de réserver la date de passation de l'examen CASPer.

5.3.Préparation à l'examen CASPer

Bien qu'il n'existe pas de recette miracle, voici quelques conseils qui devraient vous aider à bien vous préparer pour l'examen CASPer.

5.3.1.Se familiariser avec le format de l'examen CASPer

Pour être bien préparé(e), vous devez d'abord et avant tout bien comprendre le fonctionnement de l'examen CASPer afin de savoir à quoi vous attendre.

La lecture de la section 5 du présent document constitue un bon point de départ.

On retrouve par ailleurs une section portant sur la préparation à l'examen CASPer sur le site Internet dédié à celui-ci à l'adresse suivante :

<https://acuityinsights.app/test-prep-casper/?lang=fr>

Une présentation vidéo est également disponible à l'adresse suivante :

<https://acuityinsights.app/casper/?lang=fr>

Il est primordial de prendre connaissance des informations que l'on retrouve dans cette section du site afin de bien vous préparer pour l'examen. Vous y trouverez de nombreux et judicieux conseils ainsi que des exemples de mises en situation.

Il est également possible d'effectuer une simulation de l'examen CASPer à partir du compte Acuity Insights que vous devrez créer pour réserver votre date de passation de l'examen (voir section précédente du présent document). **Nous recommandons très fortement aux candidat(e)s d'effectuer cette simulation au moins une fois.** Il est possible d'effectuer la simulation autant de fois que vous le souhaitez. Vos réponses ne seront pas enregistrées ni évaluées mais cet exercice vous permettra de vous familiariser avec le format de l'examen, de voir plusieurs exemples de mises en situation et par conséquent, de mieux savoir à quoi vous attendre la journée de l'examen.

5.3.2.S'assurer d'avoir les bons outils informatiques

Étant donné qu'il est seulement possible de passer l'examen CASPer en ligne, il est primordial que votre ordinateur et les outils informatiques (système d'exploitation, navigateur web, écran, clavier, souris, microphone, webcam) que vous utiliserez la journée de l'examen soient fonctionnels et configurés correctement. Pour passer l'examen, vous devrez :

- 1.Avoir un ordinateur (portable ou de bureau) fonctionnant avec le système d'exploitation Windows ou macOS. Les téléphones cellulaires et les tablettes électroniques ainsi que les appareils hybrides (Microsoft Surface par exemple) ou les autres systèmes d'exploitation que Windows ou macOS (Linux et Chrome OS par exemple) peuvent occasionner des problèmes.
- 2.Détenir la dernière version du navigateur web Chrome ou Firefox. Les autres navigateurs (Microsoft Edge et Safari par exemples) ne sont pas compatibles.
- 3.Une webcam et un microphone fonctionnels et activés pendant toute la durée de l'examen.
- 4.Une vitesse de téléchargement d'au moins 1,5 Mb/seconde et une vitesse de téléversement d'au moins 2 Mb/seconde (il est possible de vérifier les vitesses de bande passant à partir du site Internet dédié à l'examen CASPer).

Il est fortement recommandé d'effectuer la vérification de la configuration de votre système informatique 3 jours avant la date de passation de l'examen à partir de votre compte Acuity Insights. Au moment d'effectuer cette vérification, assurez-vous également que votre webcam, votre microphone, les périphériques de votre ordinateur (écran, clavier, souris) **et votre connexion Internet fonctionnent bien.**

Il est possible d'obtenir plus de détails concernant le matériel informatique et les logiciels requis pour passer l'examen dans la section portant sur la préparation à l'examen CASPer sur le site Internet dédié à celui-ci à l'adresse suivante :

<https://acuityinsights.app/test-prep-casper/?lang=fr>

5.3.3.Effectuer des exercices sur la connaissance de soi

Pour bien réussir l'examen CASPer, il est important de bien se connaître. Prenez le temps de vous questionner sur vos forces et vos faiblesses sur le plan des relations humaines ainsi que sur les moyens que vous pourriez mettre en place pour améliorer vos points faibles. Prenez également le temps d'identifier vos valeurs et d'expliquer pour quelles raisons celles-ci sont importantes pour vous. Les réponses à ces questions vous permettront de répondre plus aisément aux questions qui vous seront posées lors de l'examen CASPer.

Tentez également de définir ce que les qualités humaines évaluées par l'examen CASPer (voir point 5.1) signifient pour vous. Essayez d'identifier des situations dans lesquelles vous avez démontré que vous détenez ces qualités ou, au contraire, dans lesquelles vous auriez aimé agir différemment, et expliquez pourquoi. Expliquez également les apprentissages que vous avez réalisés, sur le plan des relations humaines, par le biais de ces expériences. Ces exercices contribueront de manière importante à votre préparation.

5.3.4.Être dans de bonnes dispositions la journée de l'examen

Cela peut paraître banal mais il est essentiel que vous soyez bien reposé(s) la journée de l'examen. Prévoyez de bonnes nuits de sommeil et un régime alimentaire sain durant les journées précédant celle de l'examen. Faire de l'activité physique contribue également à un meilleur niveau de bien-être et peut avoir un impact significatif sur la qualité de votre sommeil. Être bien reposé et dans un bon état de santé physique et mentale vous permettra d'augmenter votre capacité de concentration.

Dans le même ordre d'esprit, ne mangez pas trop juste avant de passer l'examen mais ne le faites pas le ventre vide non plus. Évitez par ailleurs de boire une trop grande quantité de liquide. Le fait de suivre ces conseils pourraient vous éviter certains problèmes digestifs qui pourraient à leur tour avoir un impact sur votre niveau de concentration.

Prévoyez par ailleurs un endroit calme exempt du plus grand nombre de sources de distraction possible pour passer l'examen.

Si nécessaire, effectuer des exercices visant à réduire votre stress. Si vous éprouvez des difficultés à gérer votre stress, sachez qu'il existe différentes ressources et techniques de relaxation pour vous aider. L'application RespiRelax constitue un outil intéressant. Il est aussi possible de rencontrer certain(e)s intervenant(e)s du collège pour connaître les ressources mises à votre disposition.

5.3.5. Autres outils de préparation

Plusieurs entreprises proposent des guides et/ou des séances de formation en ligne portant sur l'examen CASPer. L'entreprise Acuity Insights n'approuve pas ces formations offertes par des tierces parties et affirme avoir constaté que les candidat(e)s ayant utilisé ces outils réussissent moins bien l'examen que les étudiant(e)s ayant effectué la simulation gratuite par le biais de leur compte Acuity Insights.

Ceci dit, certain(e)s étudiant(e)s nous ont rapporté que les outils proposés par l'entreprise MedCoach les avait aidé à mieux se préparer.

Notre collège souhaite éviter de se positionner à ce sujet puisqu'il apparaît difficile, voire même impossible, de déterminer s'il est pertinent ou pas de faire appel aux services de ces entreprises ou d'utiliser ce type de matériel de préparation. Sachez cependant que ces formations sont assez coûteuses.

6.LES MINI-ENTREVUES MULTIPLES (MEM)

6.1.Les MEM, qu'est-ce que c'est

Un peu comme c'est le cas pour l'examen CASPer, l'objectif des mini-entrevues multiples (MEM) est d'« évaluer des compétences personnelles et des aptitudes générales jugées essentielles à la réussite du programme de 1er cycle et à l'exercice de la médecine ». Les compétences évaluées comprennent notamment :

- la capacité relationnelle, c'est-à-dire :
 - l'empathie
 - les habiletés de communication
 - la capacité de travailler en équipe
 - le leadership
- le professionnalisme, c'est-à-dire :
 - l'intégrité
 - l'authenticité
 - le sens des responsabilités
- la capacité d'adaptation
- la capacité à faire preuve d'autocritique
- le sens du jugement
- l'esprit critique
- la conscience sociale
- l'ouverture d'esprit

Il s'agit encore une fois de mises en situation appelées « stations » mais dans le cadre desquelles, cette fois-ci, le ou la candidat(e) est appelée(e) à interagir avec une personne réelle qui peut être:

- un(e) évaluateur(trice)
- un(e) acteur(trice)
- un(e) autre candidat(e)

Le nombre de stations peut varier d'une année à l'autre et d'une université à l'autre mais il y a habituellement 10 stations. Chaque station est d'une durée de 7 minutes à l'exception d'une station de 14 minutes pour les MEM de l'Université McGill. Une pause de 2 minutes est accordée entre chaque station pour prendre connaissance de la prochaine mise en situation et y réfléchir.

Les stations des MEM ne font aucunement appel aux connaissances médicales ou scientifiques des candidat(e)s. Ce sont leurs qualités humaines que l'on tente de mesurer.

Comme pour l'examen CASPer, chaque station est évaluée par un(e) évaluateur(trice) différent(e).

L'Université de Montréal et l'Université Laval administrent conjointement les mini-entrevues multiples et celles-ci se font en présence. Les étudiant(e)s présélectionné(e)s sont réparti(e)s aléatoirement entre les deux lieux de passation (Montréal et Québec), à moins que l'étudiant(e)

n'ait été présélectionné(e) que par une seule de ces deux universités, auquel cas il ou elle sera convoqué(e) aux mini-entrevues organisées par l'université ayant retenu sa candidature.

L'Université McGill et l'Université de Sherbrooke administrent quant à elles leurs propres mini-entrevues multiples et celles-ci se font de manière virtuelle, en mode synchrone. Dans le cas de l'Université McGill, le ou la candidat(e) peut choisir de faire les MEM en français ou en anglais.

6.2.Types de stations

Les types de station et le nom donné à chaque catégorie de station diffèrent légèrement d'une université à l'autre.

Université de Montréal et Université Laval :

- station de type discussion
- station de type interactive avec acteur(trice)
- station de type interactive avec candidat(e)

Université de Sherbrooke :

- station de type discussion
- station de type jeu de rôle

Université McGill :

- station de type discussion
- station de type tâche
- station de type mise en scène/simulation

En résumé, il existe 4 catégories de stations :

1.Stations de type discussion :

Stations dans lesquelles le ou la candidat(e) doit interagir directement avec un(e) évaluateur(trice). Dans ce type de station, la personne candidate peut être appelée à donner son point de vue sur un sujet d'actualité et en débattre avec l'évaluateur(trice). Ce type de station s'apparente un peu à une entrevue d'embauche pour un emploi.

2.Stations avec acteur :

Stations dans lesquelles le ou la candidat(e) doit, en présence d'un(e) évaluateur(trice), interagir avec un acteur ou une actrice qui joue un rôle. Dans ces mises situations, un rôle est également attribué à la personne candidate (voir section 6.2.2 pour des exemples).

3.Stations avec candidat(e) (Université de Montréal et Université Laval seulement) :

Stations dans lesquelles le ou la candidat(e) doit interagir avec un(e) autre candidat(e) en présence de deux évaluateur(trice)s. Chaque évaluateur(trice) évalue un(e) seul(e) candidat(e) durant la mise en situation.

4.Stations de type tâche (Université McGill seulement) :

Stations dans lesquelles le ou la candidat(e) doit résoudre un problème qui lui est assignée avec ou sans la présence d'un(e) évaluateur(trice). Le ou la candidat(e) doit généralement, par la suite, expliquer à l'évaluateur(trice) le raisonnement lui ayant permis de résoudre problème.

6.2.1.Exemples de station de type discussion

Exemple 1 (tiré du site Internet de l'Université de Sherbrooke) :

Équilibrer le budget des universités est difficile. Des mesures envisagées pour y arriver incluent l'augmentation du nombre de personnes étudiantes par classe. Qu'en pensez-vous?

Exemple 2 (tiré du site Internet de l'Université McGill) :

Soyez prêts à décrire les attributs importants de l'image puis à évaluer de manière critique son but, ses forces et ses limites. Vous discuterez de vos interprétations avec un intervieweur qui vous posera également quelques questions.

6.2.2.Exemples de station avec acteur

Exemple 1 (tiré du site Internet de l'Université de Sherbrooke) :

Vous partez pour San Diego pour une rencontre d'affaires importante. Sara, une collègue de travail, est aussi du voyage. Vous l'appellez avant de passer la prendre pour vous rendre à l'aéroport. Lorsque la station commence, Sara vous dit : « Je suis désolée de te dire cela maintenant, mais je n'irai pas à San Diego. »

→ Dans cette station, le ou la candidat(e) doit interagir avec l'actrice qui joue le rôle de Sara.

Exemple 2 (tiré du site Internet de l'Université McGill) :

Vous êtes modérateur pour le centre de clavardage et de ressources vidéo en ligne du bureau local d'emploi. L'espace de clavardage ferme à 17h00 tous les jours et ne sera pas ouvert pour une autre semaine car le service informatique procèdera à des mises à jour du site web. Vous êtes à 5 minutes de l'heure de fermeture et vous voyez qu'il y a encore quelqu'un dans la salle d'attente virtuelle. Vous devez vous connecter et l'informer que vous allez fermer et que les offres d'emploi ne seront pas disponibles avant la semaine prochaine.

→ Dans cette station, le ou la candidat(e) doit discuter avec l'acteur ou l'actrice qui joue le rôle de l'utilisateur du service de clavardage qui attend dans la salle d'attente virtuelle.

6.2.3.Exemple de station avec candidat(e)

6.2.4.Exemple de station de type tâche

Exemple tiré du site Internet de l'Université McGill :

Veillez estimer le nombre de piscines olympiques que l'on pourrait remplir avec toute l'essence que les Canadiens utilisent chaque année, en fonction d'une moyenne de 40 litres d'essence par semaine, par ménage. Votre réponse doit être un chiffre. Vous avez 7 minutes pour résoudre ce problème à l'aide de votre crayon et papier. Au fur et à mesure que vous travaillez, vous discuterez avec l'intervieweur de votre raisonnement et du développement de votre solution. Aucun autre outil ou ressource n'est autorisé(e) (calculatrice, recherche sur Internet, etc.).

6.3.Dates, processus de convocation et frais

Université de Montréal et Université Laval

Dates : 25 et 26 avril 2026, **en présentiel**

Processus de convocation (texte tiré du site Internet de l'Université de Montréal) :

Cinq vagues de convocations sont prévues. Si votre candidature est retenue, vous recevrez un avis de convocation par courriel à l'une des adresses figurant dans votre dossier d'admission des universités ayant retenu votre candidature (Université de Montréal ou Université Laval). L'avis de convocation inclura :

- Le nom de l'université ou des universités qui vous invitent aux MEM (Université de Montréal OU Université Laval OU Université de Montréal et Université Laval)
- Le délai de paiement des frais de gestion des MEM
- La procédure de paiement
- L'identifiant unique pour le paiement en ligne

Si vous n'avez pas reçu de convocation lors de la 1^{ère} vague, continuez de vérifier chaque jour toutes vos boîtes courriel jusqu'aux dates des MEM, car vous pourriez recevoir une convocation lors des vagues suivantes. Assurez-vous que les adresses de courriel indiquées dans vos dossiers d'admission sont valides et que vos boîtes courriel ne sont pas pleines.

Veillez noter que l'avis de convocation est envoyé par MailChimp et peut se retrouver dans votre courrier indésirable. Pour minimiser ce risque, ajoutez l'adresse memfi@med.umontreal.ca à votre carnet d'adresses autorisées.

Frais (texte tiré du site Internet de l'Université de Montréal) :

Pour participer aux MEM de l'Université Laval et de l'Université de Montréal, vous devez payer les frais uniques de **288,76\$** en ligne avec une carte de crédit dans le délai indiqué dans l'avis de convocation. Le paiement doit être effectué dans un délai très court. Consultez donc toutes vos boîtes courriel quotidiennement à partir du 24 mars 2026 jusqu'aux journées des MEM. Si vous n'effectuez pas votre paiement dans le délai imparti, votre candidature sera rejetée.

Université de Sherbrooke

Dates : 14, 15, 20 et 21 avril 2026, **en virtuel**

Processus de convocation (texte tiré du site Internet de l'Université de Sherbrooke) :

Si votre candidature est retenue pour les MEM de l'Université de Sherbrooke, vous recevrez un avis de convocation par courriel à l'adresse ou aux adresses figurant dans votre dossier d'admission. Consultez toutes vos adresses courriel, chaque jour, à compter du jeudi 19 mars 2026 et jusqu'au mercredi 1^{er} avril 2026. Si vous n'avez pas reçu d'invitation lors de la 1^{re} vague, vous pourriez recevoir une convocation lors d'une vague d'invitation ultérieure.

Attention : l'avis de convocation aux MEM-V pourrait se retrouver dans vos courriels indésirables. Assurez-vous de les vérifier. Pour diminuer les risques que cette situation se produise, ajoutez mem@usherbrooke.ca à votre liste d'expéditeurs approuvés.

L'avis de convocation comprendra les informations suivantes :

- La procédure de confirmation de votre présence aux MEM-V
- Les consignes pour le paiement en ligne
- Des liens vers le présent site web

Frais (texte tiré du site Internet de l'Université de Sherbrooke) :

Le délai pour le paiement des frais associés à la gestion des MEM est très court et doit absolument être respecté. Vérifiez toutes vos adresses courriel chaque jour, incluant le dossier du courrier indésirable, pour éviter de le dépasser. Le paiement doit être effectué par le biais d'une plateforme de paiement en ligne suite à la réception de l'avis de convocation aux MEM. Le lien vers cette plateforme de paiement est inclus dans l'avis de convocation. Le paiement doit être effectué à l'aide d'une carte de crédit. Si vous n'effectuez pas votre paiement dans le délai inscrit dans l'avis de convocation, votre candidature sera rejetée.

→ Information à venir pour le montant des frais. Consulter le site Internet suivant :

<https://www.usherbrooke.ca/etudes-medecine/programmes-detudes/doctorat-en-medecine/admission/mini-entrevues-multiples-mem-1>

Université McGill

Dates (texte tiré du site Internet de l'Université McGill) :

Les entrevues virtuelles sont divisées en deux réunions Zoom entrecoupées par une pause. Vous devez consulter votre « Portail du Candidat » pour connaître la date et l'heure de vos deux séances d'entrevue Zoom. Les heures indiquées seront dix minutes avant l'heure du début de chaque séance d'entrevue zoom. Vous verrez le message "salle d'attente" apparaître à l'écran Zoom lorsque vous vous connecterez et ceci vous permettra de vérifier si votre connexion Internet fonctionne bien durant ce temps.

Processus de convocation :

Si votre candidature est retenue, vous devrez vous inscrire, à partir de votre « Portail du Candidat », à l'une des deux « séances d'information » avant votre date de passation des MEM. Vous serez également convoqué(e) à deux réunions Zoom pour la passation des MEM et vous devrez confirmer votre présence à ces deux séances d'entrevue avant la date limite, par le biais de votre « Portail du Candidat ».

6.4.Préparation aux MEM

Les stratégies pour bien se préparer aux MEM sont essentiellement les mêmes que pour l'examen CASPer. Nous vous invitons donc à consulter la section 5.3 du présent document.

Ceci dit, voici quelques conseils supplémentaires :

- Comme pour l'examen CASPer, prendre connaissance des compétences évaluées (voir section 6.1) et tenter de définir ce qu'elles représentent pour vous.
- Débattre à propos de sujets variés avec les gens de votre entourage en exposant l'entièreté de votre point de vue de façon claire et concise, en 7 minutes.
- Visualiser les présentations vidéo portant sur les MEM (voir point suivant pour les liens Internet menant à ces présentations).
- Lire les pages dédiées aux MEM sur les sites Internet des universités (voir point suivant pour les liens Internet menant à ces pages).
- Tenter de demeurer authentique et d'éviter les réponses préfabriquées et apprises par cœur.
- Au cours des MEM, essayer de ne pas penser à une station une fois qu'elle est terminée afin de prendre tout le temps qui vous est alloué entre les stations pour vous préparer le mieux possible aux stations suivantes.

6.5. Informations supplémentaires concernant les MEM

Pour obtenir des informations plus détaillées concernant les MEM de chaque université, il est possible de consulter les sites Internet suivants :

Université de Montréal :

<https://medecine.umontreal.ca/etudes/etudes-en-medecine/doctorat-en-medecine/entrevue-de-selection/>

et

<https://medecine.umontreal.ca/wp-content/uploads/sites/68/2024/03/MEM-1.pdf>

Université McGill :

<https://www.mcgill.ca/medadmissions/fr/postuler/processus-selection/processus-dentrevues>

et

<https://www.mcgill.ca/medadmissions/fr/mdis>

Université Laval :

<https://www.fmed.ulaval.ca/etudes/doctorat-en-medecine#mini-entrevues-multiples>

Université de Sherbrooke :

<https://www.usherbrooke.ca/etudes-medecine/programmes-detudes/doctorat-en-medecine/admission/mini-entrevues-multiples-mem-1>

Il est également possible de visualiser des présentations vidéo aux adresses suivantes :

Université de Montréal et Université Laval :

<https://www.youtube.com/watch?v=Fa0SQSNCTZY>

Université de Sherbrooke :

<https://www.youtube.com/watch?v=jkl-nl7H6IU>